

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté d'alignement individuel

Le Maire de la commune de Lachaussée,

Vu la demande d'indication, en date du 10 juillet 2017,

Concernant la limite entre les parcelles cadastrées section 238 AB n°104 appartenant actuellement à Mr DUVAL Thierry et le domaine public Grand Rue à Haumont-lès-Lachaussée

Formulée par la SCP Thierry DEHOVE Géomètre Expert, 28 Avenue du Général de Gaulle 54800 CONFLANS EN JARNISY

Vu le code de la Voirie Routière

ARRÊTE

Article 1er - L'alignement demandé est déterminé par les points D-E conformément au plan joint.

Article 2 - Les droits des tiers sont expressément préservés.

Article 3 - A défaut par les propriétaires des parcelles concernées de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, ils seront poursuivis pour contravention de voirie.

Fait à Lachaussée
Le 9 août 2017

Le Maire
Nathalie MONCHIERI

